N° 58. MERCREDI. 22 JUILLET 1835.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

ALLEMAGNE. — *Francfort*, 14 *juillet*.

La *Gazette* de Kœnigsberg du 5 de ce mois contient la nouvelle officielle suivante :

« Les troupes de la garde impériale russe qui se sont embarquées le 27 juillet, nouveau style, près Cronstadt, débarqueront près Dantzig, après une traversée de quatre ou cinq jours, si le tems est favorable. Ces troupes au nombre d'à-peu-près 6000 hommes, sont commandées par le général, aide-de-camp et lieutenant-général Islenieff. Le régiment : *Roi de Prusse*, le sera par le général Obradowicz. Toutes ces troupes, après leur debarquement, feront séjour à Dantzig et dans les environs, et dirigeront leur marche par la rive droite de la Vistule sur Thorn, en passant par Marienbourg, et franchiront la frontière après 12 ou 13 jours de marche. Une flotte impériale russe, composée de dix vaisseaux de ligne et cinq à six frégates ou corvettes, sous le commandement de l'amiral Ricard, a été destinée pour transporter ces troupes de Pétersbourg à Dantzig, où elle stationnera sans doute jusqu'a leur retour à bord, qui aura lieu dans les premiers jours d'octobre, après être parties de Kalisch, dans la dernière quinzaine de septembre. »

— On écrit de Constantinople, le 20 juin :

« Une partie des bâtimens, avec tout leur monde à bord, est sortie de l'arsenal pour rallier dans différens mouillages ceux qui y sont déjà. Ce qui est actuellement prêt, pourra bien encore être augmenté de 3 ou 4 voiles et de quelques navires réguliers ; mais c'est le dernier effort de la Porte, dont les dépenses ne peuvent continuer ainsi, et qui ne veut pas se jeter dans des emprunts ruineux.

» Nul ne sait où ira cette expédition, qui est beaucoup plus forte que l'autre, par la raison bien claire qu'on attend le signal de la part des Russes. Les bâtimens de ceux-ci vont et viennent continuellement comme pour éclairer hors du détroit, et d'autre part la légation communique presque tous les jours avec la mer Noire, où deux divisions sont sous voiles, nonobstant le gros de la flotte, qui est en Crimée. Il y a eu dans le port et tout le long de la Propontide un embauchage assez considérable de marins grecs pour les y envoyer.

» La Porte prend toutes les mesures en son pouvoir contre la révolte d'Albanie, qui gagne insensiblement. Les ordres sont donnés à tous les pachas, et les troupes doivent se réunir à Bitoglia, tandis qu'un autre corps pénétrera des plaines de Macédoine par Janina ; il ne manque que l'obéissance. Pour les Bosniaques, on y renonce avec d'autant plus de raison, que les négociations avec la cour d'Autriche sont reprises sur le pied où M. Sturmer les a portées, afin de s'arranger sur les cessions dans la Croatie turque et autres cantons limitrophes et sur la police des frontières. »

ANGLETERRE. — *Londres*, 16 *juillet*.

On écrit de Liverpool, 14 juillet :

« Notre ville a été hier et aujourd'hui le théâtre de graves désordres. Il paraît que le bruit s'était répandu parmi les classes inférieures d'Irlandais du voisinage de la route de Vauxhall, qu'une procession d'orangistes devait avoir lieu aujourd'hui dans les rues de Liverpool, en commémoration de la bataille de Boyne. Ce bruit donna lieu à des orgies de cabaret et plusieurs individus furent arrêtés. Hier soir, vers neuf heures, une foule nombreuse se réunit devant la prison, où se trouvaient leurs camarades, afin de les délivrer. Le geolier sonna l'alarme pour faire accourir la garde. La populace escalada entre tems les remparts et se mit en possession de la prison de Bridewell. A l'arrivée de la garde, on en vint aux mains d'une manière terrible. Les *wachmen*, armés de lourds gourdins, se ruèrent sur les émeutiers ; mais ceux-ci s'étant emparé de tout ce qui pouvait servir de défense, maintinrent vigoureusement leur position.

» Un renfort de la police étant arrivé, plusieurs des émeutiers furent pris et l'on trouva un d'entr'eux nanti d'un pistolet chargé. Deux des *wachmen* ont été si grièvement blessés qu'on désespère de leur vie. Le maire était accouru avec un détachement du 80e régiment. Ce matin de nouveau, des bandes d'hommes du peuple armés de gros bâtons, parcouraient la ville en tout sens, jusqu'à ce que les troupes sont venues les dissiper. Quatorze arrestations ont encore eu lieu ce matin. L'autorité de la ville n'aurait d'ailleurs jamais permis la procession des orangistes qui aurait été une insulte pour la majorité des habitans. » (*Globe.*)

FRANCE. — *Paris*, 16 *juillet*.

Lundi soir et dans la nuit, les gardes nationales de la banlieue et des départemens voisins, ont reçu l'ordre de doubler tous leurs postes, de multiplier les patrouilles, d'employer en un mot tous les moyens possibles pour ressaisir les fugitifs d'avril. La gendarmerie, de son côté, a reçu les instructions les plus sévères ; elle occupe tous les passages, les ponts et les gués. Les bateliers, chargés de la conduite des bacs, ont reçu défense de passer personne pendant la nuit.

— Une ordonnance en date du 8 porte ce qui suit :

« M. le maréchal comte Clausel est nommé gouverneur-général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, en remplacement de M. le lieutenant-général comte d'Erlon. »

— On lit dans l'*Eclaireur de Toulon*, du 12 juillet :

« Le choléra sévit toujours avec force, mais moins en ville peut-être qu'à la campagne. Des médecins étrangers nous arrivent depuis quelques jours. Les jeunes gens qui se présentent pour soigner les malades ne manquent pas ; plusieurs sont venus de Marseille. L'autorité ne néglige rien pour amortir les effets du fléau. Aujourd'hui la mortalité semble être arrivée à son apogée. Les brouillards s'éloignent, et le vent de N. O., qui souffle depuis ce matin, purifiera sans doute l'atmosphère.

» Le fléau ne cesse de frapper de nouvelles victimes, et depuis quelques jours il semble en chercher parmi les sommités les plus remarquables de la population. C'est ainsi que nous avons à ajouter aux noms des honorables habitans dont il a fait sa proie ceux de MM. Fleury et Ledeau ; le premier, médecin en chef de la marine, après des efforts multipliés et inouis, après avoir, pour ainsi dire, lutté corps à corps avec la maladie qu'il a combattue sans la vaincre, découragé, épuisé, est tombé victime de son amour pour la science et de son dévouement à l'humanité souffrante ; le second, avocat, jeune encore et devant qui s'ouvrait un brillant avenir, n'avait cessé, depuis l'invasion du choléra de consacrer sa personne et sa bourse au soulagement des malheureux, et les hospices de Toulon dont ses nobles qualités l'avaient fait élire administrateur, ne l'ont pas vu un seul instant manquer aux dangereux devoirs qu'il s'était imposés en acceptant cette belle et noble mission ; il a été enlevé en peu d'heures.

» L'état-major de la place n'a pas été ménagé non plus par le mal dévorant qui nous frappe tous ; après M. le colonel Bremon, dont nous avons annoncé la mort, il a enlevé M. capitaine Durand et le lieutenant Laugier. Ces deux officiers, dont le service avait été plus pénible et plus rigoureux depuis quelques jours, qui n'avaient cessé de surveiller la nuit même les postes supplémentaires que les désertions des propriétaires nécessitaient contre des attaques nocturnes, sont morts aussi par suite de leur zèle et de leur dévouement.

» Le service de la direction des postes, tant à cause de l'absence du directeur qu'à cause de l'insuffisance des autres employés restés à leur poste, ne peut plus se faire avec régularité. Avis a été donné au public de venir retirer les lettres à la poste.

» Avant-hier, le tribunal de police correctionnelle s'est réuni, sous la présidence de M. Laborde, avoué. M. Marroin, avocat, siégeait comme juge avec M. Gamel. Les juges titulaires, les juges-suppléans sont tous absens. Il ne reste du tribunal que le ministère public. Ainsi voilà le cours de la justice entravé. »

Le *Toulonnais* cite, parmi les autres personnes dont la ville de Toulon déplore la perte, M. Peyrefery, bibliothécaire, homme instruit et bienfaisant, et M. Alberge, aumônier de l'hospice civil.

— L'*Observateur autrichien* du 12 juillet contient la relation de l'arrivée de l'escadre ottomane devant Tripoli, et de la destitution du bey Ali-Pacha. On conçoit, dit ce journal, le langage des

journaux français en cette circonstance, ce fait ne pouvant être approuvé que par ceux qui ont en vue la possession de toute la Barbarie. Il est certain que cet événement important peut nuire à la colonisation d'Alger, parce que le voisinage d'une force régulière turque et d'un pacha énergique ne peut être agréable aux Français, qui n'ont pu encore s'entendre avec la Porte, au sujet de sa suzeraineté à l'égard d'Alger. On sait que le sultan n'a pas cessé de protester contre la prise d'Alger.

Du 19. — Il est certain que M. le duc de Frias a reçu des instructions positives dans lesquelles on lui prescrit de ne pas enrôler un seul homme. Le gouvernement de Madrid ne veut recevoir les secours ni des Italiens, ni des Polonais réfugiés; il se repent même déjà d'avoir accepté les Anglais recrutés à Londres. Ces recrues sont très-difficiles à discipliner et à nourrir. Déjà on murmure dans l'armée espagnole, où les soldats manquent de tout, en voyant ces auxiliaires étrangers prétendre à être traités avec somptuosité.

— On nous écrit de Bayonne :

« Une nouvelle d'une haute gravité circule dans notre ville, mais par cela même nous croyons qu'elle mérite confirmation. On disait que le général Saarsfield, appelé récemment au commandement en chef de l'armée de la reine, était passé à don Carlos avec ses deux aides-de-camp. Il aurait tenté d'entraîner une partie de ses troupes dans sa défection, mais un bataillon de la garde royale l'aurait seulement suivi. Ce qui paraît certain, c'est que le gouvernement de la reine, pas plus que les soldats, ne paraissent avoir une grande confiance dans des chefs qui sont révoqués aussitôt que nommés. Cette instabilité dans les choix semble tenir du vertige et s'oppose à ce qu'on puisse réaliser aucun plan suivi. La Hera, qui était parvenu à dégager Bilbao, s'est vu bientôt après remplacé par Cordova, et celui-ci vient à son tour, assure-t-on, d'être mandé à Madrid pour rendre compte de sa conduite. Espartero est envoyé à l'île de Mayorque; c'est sans doute à tous ces changemens sans motif connu qu'il faut attribuer le bruit que nous rapportons plus haut. On donnait comme certaine la mort du général Valdès qui a été suffoqué par le sang, à Miranda de Ebro.

» Le gros de l'armée carliste se dispose en ce moment à attaquer Puente la Reyna avec vingt-quatre pièces de canon. Don Carlos, ayant appris que 8000 hommes des troupes de Bilbao s'avançaient au secours de la ville assiégée, fit marcher à leur rencontre vingt bataillons sous les ordres d'Eraso et de Villaréal. Après un engagement de peu d'importance aux environs de Salvatierra, les deux corps ennemis qui ne paraissaient guère décidés à en venir à une action générale, sont rentrés dans leurs cantonnemens respectifs. »

— On lit dans le *Temps :*

« On vient de faire de nouvelles arrestations relatives au complot contre la vie du roi. La police, qui cherche sans doute à rétablir sa réputation d'habileté compromise, prétend avoir découvert toutes les ramifications de ce plan. Elles sont, dit-on, plus nombreuses qu'on ne l'avait soupçonné d'abord. On a acquis la certitude que les fanatiques de parti s'étaient dévoués à l'exécrable mission de jeter, par l'assassinat du souverain, le trouble et le désordre dans le pays; espérant en profiter pour faire prévaloir des idées et des intérêts que le vœu du plus grand nombre a repoussé énergiquement en 1830.

» On ne peut donc attribuer à l'espoir d'une révolution ou d'une contre-révolution l'attentat dont on s'occupe.

» Prendrait-il sa source dans des haines personnelles, dans une soif de vengence excitée par les procédés acerbes du gouvernement actuel, personnifié dans le chef de l'état?

» Ceci devient plus vraisemblable. Et voilà justement où doit nous amener tôt ou tard la persévérance opiniâtre dans un système ministériel qui a partout dépopularisé le pouvoir, semé l'irritation, aigri les mécontentemens, envénimé les préventions et corroboré les antipathies, au lieu de tendre au rapprochement des esprits par les voies de la liberté et de la conciliation. »

— On disait que ce matin on avait tenté d'assassiner le roi à Neuilly : un homme, armé jusqu'au dents, aurait été arrêté au moment où il s'introduisait dans le parc. Tel est du moins le bruit qu'on a fait courir à la bourse et que chacun interprête à sa manière. Suivant certaines personnes, la nouvelle est fausse; suivant d'autres, c'est un moyen imaginé pour réhabiliter M. Gisquet, qu'on ne veut plus voir ni au château ni au ministère de l'intérieur depuis l'évasion des 28. (*Bon Sens.*)

— Depuis quelques jours des mesures extraordinaires de sûreté sont encore une fois prises à Paris; les troupes sont consignées, les rondes d'officiers supérieurs ont lieu plusieurs fois le jour; dans tous les postes la consigne est très-rigoureuse, et l'ordre est donné de rester continuellement sur le qui vive, la giberne sur le dos.

— Nous lisons dans un journal du matin :

« Les mesures prises pour garder le roi sont vraiment curieuses à connaître. Depuis Paris jusqu'au château de Neuilly, deux ou trois cents agens de police, sergens de ville, etc., etc., etc., sont échelonnés de cent pas en cent pas; six corps-de-garde existent depuis les Tuileries jusqu'à la résidence d'été du roi; sur la route on voit continuellement se promener au pas, deux par deux, des cuirassiers, des gardes municipaux, des gendarmes, etc., etc. Un poste de cavalerie est placé à la porte Maillot au bois de Boulogne; à Neuilly tous les postes sont doublés; une espèce de cordon sanitaire est établi autour du château, et un autre moins serré autour du parc. »

— On annonce, dit le *Moniteur du Commerce*, journal ministériel, que douze personnes ont été arrêtées par suite de la découverte d'un complot contre la vie du roi.

— La conférence des avocats à la cour royale a terminé aujourd'hui la discussion qui avait été ouverte sur la compétence de la cour des pairs. M. Philippe Dupin, qui présidait l'assemblée, a résumé la discussion, et son discours a montré clairement que l'honorable bâtonnier est d'avis que la cour des pairs est incompétente. C'est dans ce sens que la conférence, à une très-grande majorité, a décidé la question.

— Hier, à onze heures du matin, MM. Vassal et Sajou sont allés à la Conciergerie, offrir à chacun des Lyonnais prévenus d'avril, un exemplaire du *Moniteur*, contenant une partie du réquisitoire des accusateurs publics. Puis ils ont sommé individuellement chaque prévenu de se rendre à l'audience et de recevoir l'exemplaire du *Moniteur*. Les accusés ont tous refusé. MM. Sajou et Vassal ont remporté leur paquet de journaux.

— On avait eu à Paris quelques inquiétudes sur le voyage de M. Marrast; elles n'étaient pas tout-à-fait sans fondement. Il paraît qu'en effet, à dix lieues environ de la frontière, et sur une route de traverse qui lui semblait offrir toute sécurité, il a été arrêté avec son compagnon de voyage et retenu pendant plus de deux heures sous la main d'un brigadier de gendarmerie. Heureusement un adjoint arrive, et M. Marrast, l'abordant avec vivacité : « Monsieur, lui dit-il, je vous rends personnellement responsable des dommages que me cause le retard que j'éprouve; voilà deux heures que j'attends votre présence pour me délivrer des ridicules méprises de ces gendarmes qui me font l'honneur de me prendre pour je ne sais qui. » L'adjoint, un peu confus de cette rude apostrophe, examina avec grand soin les passeports des deux voyageurs, et après quelques questions insignifiantes, il les laissa partir.

Le soir même, M. Marrast franchissait la frontière sans obstacle, en compagnie de quelques contrebandiers.

Il aura sans doute rejoint ses amis le lendemain.

La personne qui l'a acccompagné est revenue ce matin à Paris, et c'est d'elle que nous tenons ces détails. (*National.*)

AFFAIRE D'ESPAGNE.

Les nouvelles du quartier-royal sont du 9, datées de Salvatierra. S. M. devait aller le lendemain à Estella, pour de là se rendre au siége de Puente-la-Reyna. Tout l'artillerie avait passée le 8 à Salvatierra pour se rendre vers cette place, autour de laquelle on a réuni 24 bataillons.

— Le *Journal ministériel* du soir ne contient aucune information nouvelle sur l'engagement du 8 dans les environs de Vittoria. Les journaux du midi, arrivés ce matin ne savaient rien encore de précis sur le résultat de cette journée. On persiste à soutenir que le gouvernement a reçu une dépêche télégraphique qu'il n'a pas publiée.

— On lit dans un journal :

« Nous reproduisons textuellement la lettre suivante de notre correspondant de Bayonne, en date du 13 juillet.

« Il y a eu une terrible affaire le 8 de ce mois près de Mondragon entre 7 bataillons de Navarre, 8 de Biscaye et 6 d'Alava, en tout 14,000 hommes, sous les ordres de Moreno, contre 18,000 christinos, commandés par Cordova. On ne connaît encore ici les détails de cette action que par les rapports carlistes, d'après lesquels la perte des christinos aurait excédé 4,000 hommes. Les carlistes eux-mêmes avouent en avoir perdu plus de mille.

» D'autres lettres confirment la défection du général Saarsfield, ainsi que la rupture du traité Elliot. Le général Iriarte ayant pris une cinquantaine de carlistes, près de Tafalla, il en fit fusiller douze; mais à peine les carlistes reçurent-ils cette nouvelle qu'ils tirèrent au sort trente-six officiers du dépôt, et les fusillèrent immédiatement. »

PAYS-BAS. — *La Haye, 17 juillet.*

On mande de Harderwyk, 13 juillet :

« De tems en tems il arrive ici des déserteurs belges, soit par groupes de 2, 3 ou 4, soit même en plus grand nombre. C'est ainsi que la semaine dernière il est entré ici un détachement de 23 hommes. Presque tous donnent pour motif de leur désertion la paie modique dont ils jouissaient chez les belges; tous sont dirigés sur Kampen, où on les fait entrer dans le corps de Cleerens; ils y sont habillés et équipés pour faire ensuite partie des détachemens des-

tinés pour les colonies. Aujourd'hui il est encore arrivé ici 40 hommes de ce corps. »

— On mande de Breda, le 15 juillet :

« La revue que le roi a passée hier sur la plaine devant le camp de Reyen, a été fort brillante. Après avoir vu défiler les troupes, S. M. est retournée à Tilbourg. Aujourd'hui, le roi se rend, comme on sait, à la bruyère de Kemp. »

— On écrit d'Amsterdam, 16 juillet, au *Handelsblad* :

« Nous apprenons de bonne part que dans la dernière assemblée des états-provinciaux de la Hollande, des discussions sérieuses ont eu lieu au sujet des récens désordres qui viennent d'éclater en cette ville. Tout le monde s'accordait à dire que le nombre des perturbateurs a été insignifiant, et que la grande masse de la population a témoigné hautement son indignation; mais que néanmoins, eu égard au peu d'énergie déployée par les autorités et à l'ignorance, dans laquelle elles paraissent avoir été avant les événemens, il était convenable que le gouvernement se livrât à une enquête sévère. Dans la pensée que les lois existantes seront exécutées, l'assemblée n'a pas voulu prendre l'initiative, et a résolu de ne pas donner suite pour le moment à une proposition faite par plusieurs membres. »

Bruxelles, 18 *juillet*.

On lit dans le *Courrier* :

« S'il faut en croire le *Messager de Gand*, la police belge aurait déjà reçu les signalemens des évadés politiques de Ste-Pélagie et le gouvernement de Louis-Philippe demanderait au nôtre leur extradition qui pourrait fort bien ne pas lui être refusée aussi bien que d'autres services analogues. Si odieuse que serait une pareille mesure, le passé nous permet de tout craindre pour l'avenir.

» On se rappelle le propos d'un ministre français au sujet de M. Cabet, réfugié en Belgique : *Nous l'aurons quand nous le voudrons*, et les scandaleuses expulsions de 1834 ne sont pas effacées de notre mémoire. Toutefois nous croyons que la cour des pairs se félicite de l'événement qui débarrasse le procès-monstre de ses plus sérieuses difficultés, et cette considération, bien mieux que les sermens de M. Ernst et la garantie que présente notre loi d'extradition aux réfugiés politiques, nous rassure quelque peu. Mais M. Gisquet peut craindre la proximité des élémens républicains, et M. François, on le sait, n'a rien à refuser à M. Gisquet, en matière d'expulsions surtout.

» Si donc il s'agissait d'une nouvelle croisade contre des étrangers auxquels on n'aurait pas même laissé le tems de fournir le moindre prétexte à la persécution, nous comptons sur la résistance active des bons citoyens. Jaloux que nous sommes de notre nationalité, c'est à ce sentiment unanime des Belges que nous en appellerons. Notre indépendance serait bien débile si elle ne pouvait se défendre que par la proscription de tout malheureux qui cherche sur notre terre un abri jadis inviolable. Non, en présence des embarras qui attendent le ministère, à dater du 4 août prochain, il n'osera jeter un nouveau grief dans la balance de la justice populaire. »

— On lit aujourd'hui dans le *Messager de Gand* :

« On nous assure que les ordres sont venus de Paris pour l'arrestation des évadés de Ste-Pélagie et qu'ils ont été signifiés aujourd'hui aux commissaires de police de la ville de Gand. On voit que l'obéissance du ministère belge aux injonctions du beau-père a été ponctuelle et que notre correspondant de Bruxelles, quoique toujours bien informé, n'a eu que tout juste le tems de nous faire part de cette mesure, avant que l'exécution en fût prescrite aux autorités subalternes. »

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, 22 *juillet*.

Le journal gobe-mouche d'Arlon se bat les flancs pour deviser, à sa manière, au sujet du long séjour de M. Stifft à Luxembourg. N'ayant rien de vrai ni de raisonnable à dire, il se vautre dans la fange des plates trivialités dont il a épuisé le dictionnaire depuis quelques années, ou bien il débite d'insipides mensonges. Nous lui apprendrons, nous, que la mission de M. Stifft à Luxembourg a eu pour objet les intérêts généraux de la ville et du pays; ce qui n'a pas empêché ce haut fonctionnaire de s'occuper des réclamations individuelles qu'une foule de personnes sont allées lui présenter. Et la grande majorité de ces pétitionnaires était formée d'habitans de la campagne qui venaient demander secours contre les vexations d'un régime intolérable pour eux; le *Journal d'Arlon* voudra bien enregistrer ce fait que nous sommes à même de prouver. Si ce que nous venons de dire lui paraît énoncé dans un sens trop général, nous l'engagerons à prendre patience; il apprendra, avec le tems, que la présence de M. Stifft à Luxembourg n'aura pas été infructueuse pour la cité et pour le pays.

— Le *Lynx* a parlé du mécontentement des fonctionnaires Luxembourgeois qui ont accepté des emplois du gouvernement belge; il dit que MM. Kahn et Wolff, juges au tribunal d'Arlon ont donné leur démission pour rentrer à Luxembourg où ils auraient obtenu la permission de plaider. Ce fait n'est exact que relativement à M. Wolff. M. Kahn est encore à son poste à Arlon.

— Samedi dernier, dans la matinée, la voiture du messager de Remich a été arrêtée dans la grand'rue, et les employés des accises ont saisi un chargement consistant en plusieurs caisses d'objets d'équipement et d'armes, destinés à la gendarmerie belge, à Arlon. Ces objets, tout neufs et d'une quantité assez considérable, venaient de France, par Sierck. Ainsi c'est en France que les patriotes léopoldistes ont fait fabriquer le brillant attirail qu'ils comptaient étaler aux yeux de leurs compatriotes, le jour de la revue solennelle du 21 juillet; et leurs compatriotes se plaignent de la stagnation de l'industrie dont les révolutionnaires les ont gratifiés. Nous engageons le journal des jeunes gens à trouver dans ce fait un texte à ses déclamations ordinaires.

— La commission hollandaise, pour la navigation du Rhin, vient de porter un coup mortel au fameux chemin de fer projeté par le gouvernement belge. Elle a décidé qu'un chemin de fer serait incessamment construit de Dusseldorf à Elberfeld. Cette commission exploitant déjà par un service journalier et suivi, jusqu'à Dusseldorf, la navigation du Rhin, pourra, au moyen du nouveau chemin, répandre ses marchandises dans toute l'Allemagne, à un prix de transport beaucoup plus bas, que ne pourront le faire les Belges ou les Anglais par leur chemin de fer d'Anvers à Cologne, en supposant que ce chemin s'achève jamais. La commission hollandaise sappe ainsi le chemin de fer belge jusque dans ses fondemens.

(*Messager de Gand.*)

Le *Journal de La Haye* a entamé un polémique avec le *Journal des débats*, au sujet de la séparation des deux grandes divisions territoriales du royaume des Pays-Bas. La feuille française avait dit que la séparation étant devenue le résultat d'une victoire nationale, la révolution de juillet avait exigé qu'elle fût maintenue. La question ainsi posée inspire à son adversaire des considérations dont la profondeur excitera l'attention des publicistes. Voici comment il s'exprime :

« Il y a eu séparation, dites-vous? mais de quoi? d'un tout inséparable. A la suite de toutes les guerres, et surtout des guerres de conquête, il arrive un moment de triomphe et de paix, où les différens états qui ont pris part à ces guerres sont constitués de nouveau, dans un intérêt commun, ou si vous voulez, dans l'intérêt et sous la garantie des vainqueurs. C'est ainsi que nous avons vu des agglomérations de populations limitrophes, pour former des états qui répondissent mieux au besoin d'établir un équilibre politique entre les nations; c'est ainsi que nous avons vu tel peuple, la France, par exemple, arrondir son territoire de la Bretagne, de la Bourgogne, de ses possessions vers le Rhin, et d'autres provinces encore, qui pendant des siècles ne lui avaient point appartenu et que dans la suite lui ont concédées des traités. C'est ainsi qu'en 1815, l'Europe a consacré une nouvelle division politique.

» Maintenant, peut-on admettre que les différens états, ainsi constitués par des cessions de territoire ou tout autrement, mais toujours constitués selon des traités, conservent en eux le caractère de deux ou trois nationalités, et que, quand il plaira à l'une de ces nationalités de se soustraire aux obligations du lien commun, force sera d'opérer la séparation? S'il en était ainsi, il faudrait que le *Journal des débats* reconnût une Vendée indépendante, le pays Lyonnais indépendant, et bien d'autres indépendances encore de provinces qui ne faisaient point partie de l'ancienne France, à l'Est et à l'Ouest, au Nord et au Midi, et qui se sont prononcées contre le gouvernement de Louis-Philippe ou qui diffèrent essentiellement par leur culte politique local, par leurs mœurs et leurs idées religieuses, de la politique centrale, des mœurs et des idées religieuses qui dominent à Paris? Nous pourrions ainsi former autant de royaumes à l'instar du royaume belge, si royaume il y a, que l'ancienne division administrative de la France contient de provinces. Où donc serait la nationalité de la monarchie française? Eh bien! ce que le *Journal des débats* n'admettra certainement pas pour la France, il l'admet en principe pour le royaume des Pays-Bas. Ce n'est pas sur l'ensemble de ce royaume qu'il raisonne, c'est sur ses parties. Pour être conséquent il aurait dû faire aussi une nationalité liégeoise, la seule qui jamais eût existé dans ce qui constitue aujourd'hui la Belgique, et rétablir cette ancienne principauté; car, il est évident que tout le pays Wallon et Liége en particulier n'ont que très-peu de rapport avec les mœurs, l'esprit de croyances religieuses et l'état de civilisation du pays flamand ou brabançon. Voilà où conduit le système erroné sur lequel le *Journal des débats* base sa doctrine en faveur d'un royaume Belge.

» Revenons au fond de la question : les traités de 1815 n'ont

reconnu ni Hollande ni Belgique, mais un royaume des Pays-Bas, formé des différentes provinces de ces deux parties appelées à constituer une unité politique. Ce royaume ne doit et ne peut avoir qu'un seul chef : le roi des Pays-Bas. Si quelques provinces de cet état se montrent rebelles à la loi commune, il ne s'agit pas de savoir si ces provinces ont des intérêts particuliers à faire prévaloir, mais seulement si ces intérêts ne sont point en opposition avec l'intérêt général. C'est à la législature, c'est à la force publique, et en dernier ressort, à la chance des armes, mais toujours avec des élémens indigènes qu'il appartient de résoudre une telle question. La législature s'est prononcée par la voix des états-généraux ; la force publique a été vaincue, il est vrai, sur le théâtre de la révolte ; mais à son tour la révolte a été vaincue par la chance des armes, et le roi des Pays-Bas a dompté sous les murs de Louvain l'esprit révolutionnaire. Il a fallu cinquante mille Français à Louvain, quatre-vingt mille Français à Anvers pour faire croire à une nationalité belge, en dehors de la nationalité des Pays-Bas. Vingt mille hommes de troupes étrangères eussent suffi peut-être pour donner gain de cause à la duchesse de Berry, pour donner gain de cause aux combattans de juin, pour donner gain de cause aux insurgés de Lyon : Louis-Philippe reste roi des Français avec toute l'intégralité du territoire, et Guillaume Ier reste roi des Pays-Bas sans qu'il lui ait été permis de conserver les provinces rebelles sur lesquelles il avait glorieusement rétabli son autorité. Il n'a point été fondé de royaume de Vendée, point de république Lyonnaise, et il y a un royaume belge ! Où trouver la *victoire nationale* qui a posé les bases de ce royaume ? Où trouver des Belges, si non dans cent mille Français ? Voilà où gît la *gloire* que revendique le *Journal des débats* d'avoir fondé le royaume de Belgique dans le royaume des Pays-Bas et malgré le royaume des Pays-Bas.

» Résumons ces deux premiers points du long manifeste du *Journal des débats*, à savoir : qu'il y aurait victoire nationale dans le triomphe momentané de l'insurrection dans les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas, et qu'il y aurait gloire pour la France d'avoir assuré les fondemens du royaume de Belgique.

» Il ne peut y avoir victoire nationale dans la lutte intestine qui s'est engagée dans un seul et même royaume, alors que l'un des partis n'a pu rester dans son état de rébellion que par le secours d'une armée étrangère qui a doublé les forces matérielles de celui-ci et qui les eût triplées, quadruplées, décuplées même, si la chose avait été nécessaire, pour obtenir un triomphe à tout prix sur le parti opposé qui représentait la majorité nationale. La campagne des dix jours en fait foi. Une pareille victoire est une victoire de coalition et d'intervention.

» Il ne peut y avoir de gloire, même pour la révolution de juillet, qui a trouvé le moyen de faire reverdir ses lauriers des trois grandes journées, au cloître St-Méry, dans la rue Transnonain, en Vendée et à Lyon, dans le procès-monstre, en Espagne et en Portugal ; il ne peut y avoir de gloire, disons-nous, là, où il y a manque de périls, de justice et d'équité. Il ne peut y avoir de gloire, là où l'on combat à l'étranger pour des principes que l'on n'admet pas chez soi et que l'on reconnaît subversifs de tout principe d'ordre social et de tout droit politique. Il ne peut y avoir de gloire (nous laissons à part ce qui peut nous intéresser dans cette question), à moins qu'on n'ose avouer à la diplomatie européenne que l'on a virtuellement conquis la Belgique, qu'on y a placé ses généraux et ses proconsuls, et que l'on a déchiré, à la face des puissances signataires des traités de 1815, ces mêmes traités pour lesquels on affecte cependant de montrer du respect et que l'on a solennellement reconnus, solennellement promis d'observer et de maintenir.»

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE PUBLIQUE
D'UNE BELLE TERRE,
Située au village de Steinsel, au fond de Mersch.

Le dimanche, 2 août prochain, à deux heures de relevée, il sera, sur réquisition de M. N.-J. de Montheim, rentier, demeurant à Steinsel, procédé à la vente par adjudication publique, au plus offrant et à plusieurs années de crédit, d'une belle propriété, située audit Steinsel, se composant d'une belle maisou de maître, bâtimens d'exploitation, jardins, terres et prés.

Cette propriété offre, tant à cause de la fertilité du sol et sa situation riante, qu'à raison de la belle distribution des bâtimens, tous les agrémens désirables.

La vente se fera sur les lieux mêmes.

S'adresser pour avoir de plus amples renseignemens, au propriétaire lui-même ou au notaire soussigné.

Luxembourg, le 11 juillet 1835. J. Funck, notaire.

Lundi, le 27 juillet 1835, à une heure de relevée, il sera vendu publiquement et sous des conditions très-avantageuses, en la maison du sieur Monsset, à Wasserbillig, à la requête de M. Muller, propriétaire à Langsur, trente foudres de vin des annees 1833 et 1834, crû du pays.

Grevenmacher, le 15 juillet 1835. Ch. Hess, not.

A VENDRE A BON MARCHÉ,

Une JUMENT BAIE, très-bien dressée, provenant du haras de Neustadt, en Prusse ; on peut aussi l'employer comme cheval de trait.

Cette jument, quoiqu'elle ne soit plus jeune, a encore toute sa vigueur, et est surtout très-propre à faire des poulains.

S'adresser pour avoir de plus amples renseignemens, maison Diedenhoven, rue Marie-Thérèse.

Luxembourg, le 14 juillet 1835.

A VENDRE HORS MAINS DEUX JARDINS, agréablement situés à Clausen, connus sous le nom de *Dammengarten*.

S'adresser, pour connaître les conditions, au propriétaire, le Sr. Heuertz, aubergiste en cette ville, ou au notaire soussigné. J. Funck, not.

A LOUER pour 3, 6 ou 9 ans, à commencer le 1er janvier 1836, UNE MAISON, rue des Charbons, entre les propriétés de MM. Scheffer et Brimeyer.

S'adresser à Me Namur, avoué.

Am Montage, 3ten August künftig, drei Uhr Nachmittags, öffentliche Versteigerung eines Wohnhauses, sammt Scheuer, Stallungen und großem Garten, gelegen auf dem Limpersberg, bekannt unter'm Namen Kiessen-Haus, auf Ansehen des Herrn Louis Gauville, Eigenthümer, wohnend in Hollerich. Majerus, Not.

Versteigerung eines Wohnhauses,
gemäß dem Gesetze vom 12ten Juni 1816.

Am Montage, 10ten künftigen Monats August, zwei Uhr Nachmittags, wird auf Ansehen des Syndikus des Falliments des Johannes Genot, Bäcker, wohnend in Clausen, durch öffentliche Versteigerung und auf Borg, erblich zugeschlagen :

Ein Wohnhaus, gelegen in Clausen, Vorstadt Luxemburg, an der Landstraße, N° 125, zwischen den Erben Nikolas Ernsdorff und Herrn Franz Heuertz.

Die Versteigerung wird in der Behausung allda selbst statt finden.

Luxemburg, den 14ten Juli 1835. Majerus, Notar.

Am Donnerstage, 23. laufenden Monats Juli, drei Uhr Nachmittags, wird Peter Niles, von Bereldingen, öffentlich und auf Borg, erblich zuschlagen lassen :

Ein Wohnhaus mit Stallung, gelegen im Dorfe Bereldingen, dann einen Garten, genannt Schumesch-Garten, und ein Stück Ackerland, gelegen auf gedachtem Banne. Majerus, Not.

Am Donnerstage, 23ten laufenden Monats Juli, zwei Uhr Nachmittags, werden auf Ansehen der Wittwe und Erben des verlebten Johann Evert, zeitlebens Eigenthümer und Gastwirth zu Bereldingen, öffentlich und auf Borg, erblich zugeschlagen :

a) Das schöne und geräumige Wohnhaus, sammt Scheuer, Stallungen und einem großen, davon abhangenden Garten, gelegen in gedachtem Bereldingen, an der Landstraße von Luxemburg nach Mersch, zu mehrern Hanthierungen geeignet und in der angenehmsten Gegend des Merscherthales.

b) Ein Stück Ackerland, gelegen hinten an gedachtem Garten.

c) Dann eine große Wiese, gegenüber dem Wohngebäude und Garten, stossend an die Landstraße und an die Alzette.

Die Versteigerung wird in dem Gasthause selbst statt finden.

Luxemburg, den 15ten Juli 1835. Majerus, Notar.

Versteigerung eines Wohnhauses,
gelegen im Dorfe Kopstall.

Am Sonntage, 26ten des laufenden Monats Juli, um zwei Uhr des Nachmittags, soll ein im Dorfe Kopstall, nahe an der Straße gelegenes, unter dem Namen Neuenbau bekanntes, sehr geräumiges Wohnhaus, herkommend von den Erben Gonner, vom Limpersberg, öffentlich, dem Meistbietenden, auf Borg zugeschlagen werden.

Die Versteigerung wird im Hause selbst statt finden.

Den 8ten Juli 1835. J. Funck, Not.

Am 25ten laufenden Monats Juli, werden, gegen zwei Uhr Nachmittags, in der Schreibstube des unterschriebenen Notars, öffentlich versteigert :

1° Ein Haus, mit Scheune, Stall und leerem Platz, Garten und ein daran stoßendes Feld, eine Stunde von Luxemburg abgelegen, auf der Landstraße nach Trier, und nächst der Zollstätte von Birel, welche Güter zusammen etwa 60 Quadrat-Ruthen halten.

2° Ein Stück Land, obgemeldtem Hause gegenüber, im Ort genannt Killenweg gelegen, ungefähr 40 Quadrat-Ruthen groß.

3° Ein Feld, unweit Hamm, im Orte gesagt Oberste-Domeldöen, welches beiläufig 20 Ruthen begreift.

Luxemburg, den 17ten des Heumonats 1835. Funck, Not.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.